

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0020369

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 0025502 Société :

Actif Pensionné[e] Autre :

Nom & Prénom : HACHIMI NAIMA

Date de naissance : 1965

Adresse : Rue 162 NR 37 ET G 2 GR 'K' enff a

Tél. : 07 05 95 1522 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 09/12/2019

Nom et prénom du malade : Dr. El Rachimi Nadia Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Polycarthrite rhumatoïde

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

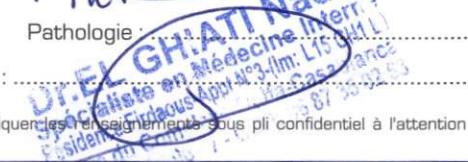
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent[e] :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09-12-22	C S	300 DH.	Dr. EL GHIAI Spécialiste en Médecine Résidence Firdaus-App N° 3/Im: 13 GMI Route du Commerce, Ouraya Casablanca T: 05 22 93 98 - GSM: 06 87 35 02 52	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE WILAYAT MOULOUZI ZEKRI Abdelfati Docteur en Pharmacie 220-222-224 Bd Ouardighi Casablanca ICE : 00000000000000000000000000000000	09.12.22	1097,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

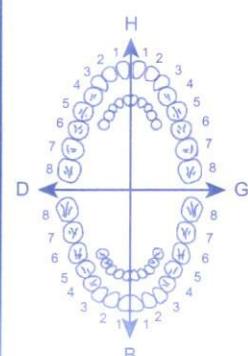
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Nadia El Ghiati
Spécialiste en Médecine Interne

Ex-médecin des Hôpitaux Ibnou Rochd
et Moulay Youssef de Casablanca



الدكتورة نادية الغياتي
اختصاصية في الطب الباطني

طبيبة سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد
و مستشفى مولاي يوسف الدار البيضاء

- الأمراض الباطنية أو الجماعية
- أمراض التهابات العظام، المفاصل و الشرايين
- أمراض الروماتيزم

- Rhumatologie
- Maladies Inflammatoires et Vasculaires
- Echographie (Diplômée de Montpellier)

Sur rendez-vous

بالموعد

Casablanca, le 09 - 12 - 99

el Hadimi Nada

PHARMACIE 47/47
ZEPPI 120-222-222
Docteur Nada El Ghiati
Bd Ouled El Hachem
Casablanca
Tél : 0522 90 51 73
Fax : 0522 90 51 73

- 37,70 - Vantec 10 mg SV
148 / j x 1 mois
19,00 x 6 - Isone 5mg SV
51,10 x 6 2 cp. x j x 3 mois
- Plaque 1 mg SV
1 - 0 - 1 x 3 mois
128,70 x 3 Cadeaux
50,70 148 / j x 3 mois
- Rilacem 20 mg SV
154 pp / j x 8

إقامة الفردوس، شقة رقم 3 عطارة (GH1B- L15) مقابل مطار أنفا - الألفة - الدار البيضاء - 02
Résidence Firdaous - Appt N° 3 - (Im : L15 GH1B) Bd Mohamed Taïeb Naciri en Face
Aéroport d'Anfa - Oulfa - Hay Hassani - Casablanca - 02
Tél : 05 22 93 96 67 - Gsm : 06 87 35 02 53

~~PHARMACIE~~
ZEKRA
Docteur en Pharmacie
Casablanca
Tél: 0022912200051
ICE: 0022912200051

- ~~Medecine Interne~~
Félix Viallet
Dr. Félix Viallet
Spécialiste en Médecine Interne
Félix du Camille-Doktor-Gasse-Haus
Tel: 05 22 93 96 / - GSM: 06 87 35 02 53

- ~~Medecine~~
Dr. Félix Viallet
Spécialiste en Médecine Interne
Félix du Camille-Doktor-Gasse-Haus
Tel: 05 22 93 96 / - GSM: 06 87 35 02 53

~~Medecine~~
Dr. Félix Viallet
Spécialiste en Médecine Interne
Félix du Camille-Doktor-Gasse-Haus
Tel: 05 22 93 96 / - GSM: 06 87 35 02 53

10.97.30

LOT 221345 1

EXP 05 2027

PPV 19 00

LOT 221266 1

EXP 05 2027

PPV 19 00

LOT 220430

EXP 02 2027

PPV 19 00

LOT 220429

EXP 02 2027

PPV 19 00

LOT 221266 1

EXP 02 2027

PPV 19 00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâa Casablanca

Plaquinil 200mg b30 cp
P.P.V 51,10 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâa Casablanca

Plaquinil 200mg b30 cp
P.P.V 51,10 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâa Casablanca

Plaquinil 200mg b30 cp
P.P.V 51,10 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâa Casablanca

Plaquinil 200mg b30 cp
P.P.V 51,10 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâa Casablanca

Plaquinil 200mg b30 cp
P.P.V 51,10 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâa Casablanca

Plaquinil 200mg b30 cp
P.P.V 51,10 DH



CADELUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholecalciferol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs



CADELUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholecalciferol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs



CADELUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholecalciferol (Vitamine D₃)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30



Lot N° :

Fab :

Per :

PPV : 172,20 Dhs

LOT 211489
EXP 03/2024
PPV 30.000DH

50,70

LOT 220428

EXP 02 2027

PPV 19 00